

Comparons une des dispositions que contient le présent article avec une disposition semblable de la loi ontarienne. Il est ici question des voyageurs de commerce, tandis que la loi ontarienne ne mentionne pas le mot commerce. Voyageur serait donc suffisant et je ne vois pas pourquoi on y ajoute l'expression "de commerce." Ne serait-il pas possible de donner une portée plus vaste à cet article quand il s'agit du privilège du vote aux bureaux provisoires? Un excellent citoyen qui, pour affaires ou pour toute autre raison, doit être absent, tient à déposer son bulletin de vote. La substitution de personne pourrait peut-être se pratiquer jusqu'à un certain degré dans les grandes villes; mais dans la plupart des cas, si un citoyen se présente pour voter aux bureaux provisoires, parce qu'il s'attend d'être absent le jour des élections, la loi devrait lui permettre de déposer son bulletin de vote. Que le ministre raye l'expression "de commerce" et s'en tienne au terme voyageur.

L'hon. M. GIBSON: Le comité a soigneusement étudié cette question au cours de deux séances; il a proposé de s'en tenir à l'expression actuelle. Je crois que le texte devrait demeurer tel quel.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 38 (examen et scellage de la boîte de scrutin.)

M. FRASER: Cet article devrait renfermer une disposition qui imposerait une peine à tout officier rapporteur qui ouvrirait une boîte de scrutin avant le temps, comme c'est arrivé à plusieurs reprises.

L'hon. M. GIBSON: Le directeur général des élections me dit que ce geste constitue un abus d'autorité, et que ce délit est passible d'une forte amende.

M. FRASER: Cette disposition se trouve-t-elle dans la loi des élections?

L'hon. M. GIBSON: Oui.

(L'article est adopté.)

Les articles 39 à 48 inclusivement sont adoptés.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Le comité a apporté un amendement à l'article 8. L'amendement est-il adopté?

(L'amendement est adopté.)

L'article ainsi modifié est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

SUBSIDES

L'hon. ALPHONSE FOURNIER (ministre des Travaux publics) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Golding.)

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

245. Administration, \$623.428.

M. WHITE (Middlesex-Est): Je désire signaler au ministre une question qui intéresse ma circonscription. Il s'y trouve, ainsi que dans plusieurs autres circonscriptions, des institutions de l'État,—je veux parler surtout de l'hôpital Westminster,—et il arrive de temps à autre que des employés de cette institution, il s'agit d'employés de passage qui n'y sont restés que peu de temps, peut-être trois mois, soient tôt ou tard à la charge des autorités du township. Ils n'ont jamais versé un centin d'impôt à la municipalité, qui doit cependant les aider. Sauf erreur, en ce qui concerne Chalk-River, la municipalité n'a pu assumer les frais d'hospitalisation des ouvriers migrants employés à l'usine de l'endroit.

L'hon. PAUL MARTIN (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je ne veux pas interrompre l'honorable député. Je lui signale toutefois que l'hôpital Westminster ne relève aucunement de notre ministère.

M. WHITE (Middlesex-Est): Voici où je veux en venir. L'hôpital Westminster ne relève peut-être pas du ministère de la Santé, mais il n'en reste pas moins que le premier ministre a annoncé un programme sanitaire d'envergure visant tout le Dominion. S'il doit revêtir l'ampleur que l'on prétend, il devrait prévoir l'indemnisation des municipalités qui doivent fournir les soins nécessaires aux employés de l'État, bien que les établissements où ils travaillent ne versent aucun impôt à la municipalité. Par exemple, si une société quelconque exploitait un commerce représentant autant de millions de dollars et employant un aussi grand nombre de personnes que l'hôpital Westminster, cette société devrait verser des impôts élevés à la municipalité. En outre, certains employés de l'hôpital envoient leurs enfants aux écoles administrées par la municipalité. Cependant en 1946 elle n'a touché que \$161 et quelques centins de l'hôpital Westminster. A mon avis, il importe de tenir compte des cas de ce genre.

A ma connaissance, plusieurs employés ont contracté la tuberculose. Il a fallu les traiter